

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 52-172-1911 relative à la prise de service de M. Lhermitte, juge de Paix, à compétence étendue.

n° 52-172-1911

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 février 1911

Numéro JO  
n° 172 du 01/03/1911

Date du numéro  
1 mars 1911

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 4 février 1904 portant organisation de la Justice à la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret du 30 décembre 1910 nommant M. Lhermitte, ancien magistrat, Juge de Paix .à compétence étendue de Djibouti en rem placement de M. Xiocel appelé à d'autres fonctions

**Vu** la dépêche ministérielle du 17 janvier 1911 n° 33 notifiant ledit décret à l'Administration locale

**Vu** l'arrivée dans la colonie de M. Lhermitte.

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Lhermitte, Juge de Paix à compétence étendue de Djibouti, prendra, à compter de ce jour, les fonctions dont il est titulaire ; 11 prêtera préalablement le serment professionnel prévu par la Loi. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**P. PASCAL.**